



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 8 OCTOBRE à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### Extension du centre périscolaire : Lot 6 SCHUCH SA :Plomberie/ assainissement/réseaux approbation de la demande de sous-traitance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la déclaration de sous-traitance de la société SCHUCH SA, titulaire du présent marché, au profit de la société WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS sise 6 C rue de l'artisanat – 67 250 SURBOURG, pour un montant HT maximum de 23 905 € dans le cadre de travaux de réalisation d'une conduite gaz pour alimenter la chaufferie.

### 2/Création de poste d'assistant d'enseignement artistique pour l'école de musique municipale

#### A/ Modification de la durée hebdomadaire de services du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en CDI à temps non complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe en CDI (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2018
0.52/20ème	1.33/20ème

#### B/ Ecole de Musique Municipale : Création de 9 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 9 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires à temps non complet et fixe la durée hebdomadaire de service et le niveau de rémunération comme suit :

Instrument	Durée hebdomadaire	Niveau de rémunération :
Flûte et direction de l'EMMK :	6.93/20 <sup>ème</sup>	7
Eveil musical, jardin musical, formation musicale niveau 4 et 5:	2.22/20 <sup>ème</sup>	6
Guitare :	2.40/20 <sup>ème</sup>	7
Trompette :	1.40/20 <sup>ème</sup>	6
Saxophone :	2.23/20 <sup>ème</sup>	6
Haut Bois :	0.60/20 <sup>ème</sup>	6
Guitare :	5.97/20 <sup>ème</sup>	6
Violon	1.20/20 <sup>ème</sup>	6
clarinette, formation musicale niveaux 1, 2 et 3, musique d'ensemble pour orchestre :	6.23/20 <sup>ème</sup>	7

**3/Bornage judiciaire /sentier de l'école : construction de M et Mme MOREAU: Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité ,AUTORISE Monsieur Le Maire à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et toutes autres instances en cas de recours.

DESIGNE l'avocat Maître David GILLIG (société d'avocats SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES Espace Européen de l'Entreprise 6 Rue de Dublin CS20029 SCHILTIGHEIM 67014 STRASBOURG) pour défendre les intérêts de la Commune de KILSTETT dans cette affaire et devant toute instance

**4/Adhésion à la plateforme de marchés publics : alsacemarchespublics.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la signature d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le département du Haut-Rhin.

**5/Enfouissement du réseau téléphonique dans la rue Courbée :**

Le Conseil Municipal, 17 voix pour et 1 abstention, Décide d'enterrer le réseau de lignes téléphoniques dans la rue Courbée

Approuve les travaux dont le coût s'élève approximativement à 15 703.50 € HT soit 18 844.20 € TTC. Fournisseur SOGECA de Herrlisheim

**6/Modification du calendrier des conseils municipaux 2018**

Le Conseil municipal du lundi 17 décembre est reporté au mardi 18 décembre

**7/Droit de préemption urbain :**

La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 4 cessions immobilières

**8/Cérémonie du 11 novembre 2018 :**

La cérémonie aura une symbolique particulière avec le centenaire de l'Armistice.

La cérémonie sera aussi le moment d'honorer M Maurice WILD pour son départ en retraite

**9/Raccordement électrique de l'extension de la Salle de la Musique et de la Culture**

Le projet d'extension de la Salle de la Musique et de la Culture nécessite un raccordement au réseau public de distribution électrique géré par Strasbourg Electricité Réseaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les travaux de raccordement électrique pour environ 5 331.94 € HT soit 6 398.33 € TTC.

**10/Création d'une servitude pour le déplacement d'un câble souterrain au profit de Strasbourg Electricité Réseaux**

Le projet d'extension de la Salle de la Musique et de la Culture nécessite de déplacer une ligne électrique moyenne tension. Le coût des travaux est à la charge de Strasbourg Electricité Réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la constitution d'une servitude pour le passage de câble souterrain au profit de Strasbourg Electricité Réseaux.

Le Maire

Gabriel MULLER